

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Une concertation préalable est organisée par la Communauté de communes de la Vallée de Villé du 17 février au 28 mars 2025 dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU intercommunal relative au projet d'aménagement à vocation principale d'habitation en requalification de la friche FTV à Villé.

Le Conseil communautaire N°387 de la Vallée de Villé a défini les modalités de concertation dans sa délibération III-3 du 31/01/2025 :

- un document de présentation du projet, de la procédure et de l'objet de la déclaration de projet sera mis à disposition du public
  - au siège de la Communauté de communes ;
  - en mairie de Villé ;
  - sur le site internet des deux collectivités ;
- le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet ou en les adressant à l'adresse mail suivante : [contact@valleedeville.fr](mailto:contact@valleedeville.fr)